

Fort-de-France, le 21 juin 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Bourses Talents pour l'accès à la fonction publique Ouverture de la campagne 2024-2025**

La Bourse Talents est destinée à soutenir financièrement les candidats remplissant des conditions de ressources et de mérite, qui se présentent à un concours de la fonction publique de catégorie A ou B ou à un emploi en qualité de magistrat.

Les bénéficiaires concernés sont :

- des étudiants inscrits dans un cursus d'études supérieures visant expressément à la préparation de concours de la fonction publique de catégorie A ou B et, notamment ceux inscrits dans les instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) ;
- des personnes inscrites auprès d'un organisme public ou privé de préparation aux concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique de catégorie A ou B, qu'il s'agisse de formation à distance ou présentielle ;
- des personnes bénéficiant d'un contrat temporaire de travail ou d'un contrat à durée indéterminée et à temps partiel, ainsi que les personnes en reconversion sans emploi inscrites ou non auprès de France Travail, à condition de respecter les conditions d'éligibilité relatives au plafond de ressources.

Les personnes intéressées, répondant à ces critères, doivent effectuer leur demande en ligne via la plateforme « démarches simplifiées » accessible depuis le site Internet de la préfecture de la Martinique :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bourses-talents-campagne-2024-2025>

En Martinique, le nombre de bourses attribué pour la campagne 2024-2025 est de 15, pour un montant de 2 000 € par bénéficiaire, versés en 2 fractions de 1000 €. La sélection sera effectuée selon les critères réglementaires définis par la circulaire ministérielle.

**La date limite d'enregistrement des demandes en ligne est fixée au vendredi 20 septembre 2024 jusqu'à 17h59, heure locale.**

Vous pouvez contacter le bureau de la réglementation économique de la préfecture :

- Par téléphone au 0596 39 38 23 ou 0596 39 38 17
- Par mail à l'adresse [bae@martinique.gouv.fr](mailto:bae@martinique.gouv.fr)